

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts

FONDATION



DU PATRIMOINE

### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Rhône-Alpes  
Fort de Vaise  
27, bd Antoine de Saint-Exupéry  
69009 Lyon  
04 37 50 35 78

[rhonealpes@fondation-patrimoine.org](mailto:rhonealpes@fondation-patrimoine.org)

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Suivez-nous sur

### ASSOCIATION DIOCÉSAINNE DE CHAMBÉRY

2 place Cardinal Garrone  
73000 Chambéry  
04 79 33 26 09  
[economat.chambery@catholique73.org](mailto:economat.chambery@catholique73.org)  
[www.catholique-savoie.fr](http://www.catholique-savoie.fr)

### ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE RAGÈS / SONNAZ

22 chemin des Massettes  
73000 Sonnaz  
06 73 39 64 09  
[geponron@yahoo.fr](mailto:geponron@yahoo.fr)  
[avald@hotmail.fr](mailto:avald@hotmail.fr)

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de la

## Chapelle Notre Dame de Grâce à Ragès / Sonnaz

Savoie - Auvergne-Rhône-Alpes



Retrouvez tous les projets sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Restaurons la chapelle Notre Dame de Grâce à Ragès / Sonnaz !

### ◆◆ LE PROJET

La Chapelle Notre Dame de Grâce, ou chapelle de Ragès, se situe au cœur du hameau de Ragès à Sonnaz en Savoie, proche d'un très beau lavoir du XVIIIe siècle. Malheureusement, cette petite chapelle avec sa façade au grillage à claire-voie, sa fresque au fronton classée aux Monuments Historiques (1983) se dégrade lentement.

La chapelle est très endommagée par l'humidité : les écoulements d'eau liés aux travaux de voirie causent davantage de désordres inquiétants pour l'édifice. De ce fait, les murs et leur peinture ont pâti de ce même phénomène. Le toit est dans un état plus qu'inquiétant, laissant lui aussi pénétrer l'humidité. Il est surmonté d'un clocheton qui lui a fait l'objet d'une restauration il y a quelques années. La fresque du tympan classée aux Monuments Historiques nécessite une restauration bien qu'elle en ait déjà fait l'objet en 1991.

L'objectif est donc de restaurer l'édifice (couvertures, zingueries, enduits et maçonneries), de restaurer la fresque historique, ainsi que de prévoir la reprise des abords historiques afin de garantir la bonne conservation de l'édifice restauré.

### ◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La chapelle Notre Dame de Grâce date de 1682, avec sa façade en grillage à claire-voie et sa peinture monumentale du XVIIIe siècle au fronton classée au titre d'objet Monument Historique depuis 1983.

D'abord dénommée Chapelle de la Vierge, elle a été fondée en 1682 par Gabriel Beyvin, prêtre, à l'emplacement d'une ancienne chapelle. On la retrouve au XIXe siècle sous le vocable de la Visitation de Notre-Dame. Elle est aujourd'hui nommée Notre-Dame de Grâce.

A l'origine, propriété d'une famille sonnazienne, elle était ainsi enclose dans la propriété. En 1938, elle fait partie d'une succession et sera vendue au curé de Sonnaz qui à son tour la cédera au diocèse de Chambéry. La chapelle est toujours restée un lieu de culte utilisée autrefois par les habitants qui s'y rassemblaient surtout au mois de mai, le mois de Marie et le mois des semailles.

Montant des travaux	198 000 euros
Objectif de collecte	50 000 euros
Début des travaux	Printemps 2022



Crédit photos © Jacqueline Buffet - Association Diocésaine de Chambéry

## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la Chapelle Notre Dame de Grâce à Sonnaz

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/77998](http://www.fondation-patrimoine.org/77998)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**Chapelle Notre Dame de Grâce à Sonnaz**

#### Le montant de mon don est de

80 €  150 €  250 €  500 €

Autre montant \_\_\_\_\_€

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre